



AU FIL DU NIGER

Association loi 1901 à vocation humanitaire – Agréée ONG

Siège social :

15 Bd de la Forbine

Le Clos St Marcel Bt B2

13011 Marseille

site : www.ongaufileuniger.com

tél. 33(0)4 42 30 40 77 - 33(0)6 14 98 27 60 - 33(0) 6 64 13 80 74

Adresse secondaire : Centre de Santé Intégré DAN GAO – NIAMEY

République du NIGER

Représentation au Niger : Ibrahim HASSANE BP 11 305 NIAMEY

tél. :(00227)96 53 97 92

Grâce à vous nous agissons

Soutenez nos actions

FAIRE UN DON **et devenir adhérent**

NOM : Prénom :

Date de naissance : Profession :

Adresse :

Code Postal : Ville.....

tél. Mobile : e.mail :

Montant libre :

20 €

50 €

80 €

100 €

200 €

autre

Si vous êtes un particulier, 66% de vos dons sont déductibles de vos impôts dans la limite de 20% du revenu net, l'excédant pouvant être reporté sur les cinq années suivantes. (Article 200 du Code Général des Impôts).

Exemple :

- Un don de 50 € ne vous coûte que 17 €.
- Un don de 80 € ne vous coûte que 27 €.
- Un don de 100 € ne vous coûte que 34 €.
- Un don de 200 € ne vous coûte que 68 €.

Si vous êtes une entreprise, 60% de vos dons sont déductibles dans la limite de 5% de votre chiffre d'affaires annuel hors taxes, au titre du mécénat. Au-delà de 5% ou en cas d'exercice déficitaire, l'excédent est reportable sur les cinq exercices suivants toujours dans la limite des 5%.

Chaque don donnera lieu à un reçu et sera déductible des impôts.

Déclaration préfecture des Alpes de haute Provence le 6 septembre 2000 n°0043003515

Déclaration préfecture des Bouches du Rhône le 10 mai 2006 n° w043000002

Association assurée en responsabilité civile simple